



Déduction fiscale sur les intérêts emprunts immobilier

Par **lozach**, le **03/05/2011** à **18:47**

Bonjour,

je vous expose mon cas auquel je ne trouve pas de réponse sur Internet.

1) achat d'une maison en résidence principale dans l'ancien en mai 2008 sur laquelle j'ai donc profité de la loi Sarkozy sur les intérêts emprunts déductible (40% puis 20%) pour les années fiscales 2008 et 2009.

2) j'ai revendu cette maison en mai 2010 (remboursement intégrale du prêt bancaire)

3) rachat d'une habitation principale dans l'ancien en septembre 2010 avec un nouveau prêt auprès d'un organisme bancaire.

Mes questions pour la déclaration d'impôt sur 2010:

a) Ai-je de nouveau droit à la mesure de déduction des intérêts d'emprunt pour ma nouvelle habitation (si oui sur la base de 40% ou autre et sur 5 ans ou autre)?

b) Puis-je déduire en cette année 2010, les mois de janvier, février, mars et avril correspondants aux dates d'occupation de mon ancien logement avant sa vente?

c) dans le cas d'une réponse affirmative à la question a) puis-je cumuler les déductions des intérêts d'emprunt sur les 2 maisons (4 mois pour la 1ère et 4 mois sur la seconde).

Merci d'éclairer ma lanterne qui est bien sombre dans ce dossier.

Cordialement,